Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 MARS 2013

Délibération N°2013/ 017
Date de convocation : 12 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille treize, le 20 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (58 titulaires et 4 suppléants (S)) :

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Michel COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnés BERANGER
Gérard BEZIN
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Jean-Pierre MAILLARD
Christiane MARANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Sandrine TRIOUX
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Robert HENNEBELLE(S)
Bernard PLET
Jean WECXSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSONIERE
Michaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Cécile MERCIER
Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Louis COQUELLE(S)
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLOND
Francis GOURAUD
Gérard DELVA(S)
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
Raymond DENHEZ(S)

Membres excusés (7) : Gérard LENOBLE, Peggy SZOPA, Liliane RICHOMME, Pierre LAUDE, Pascal COQUELLE, Véronique NICAISE, Stéphane JUMEAUX.

Membres absents (6) : Marcel WAXIN, Alain RIQUET, Bernard VERMEIL, Serge LEULIETTE, Aimé BLEUSE, Hubert LEFEVRE.

Membres ayant donné procuration (2) : Michèle BRULANT à Gérard DEVAUX, Jacques LERICHE à Paul SOUPLY

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Siège et bureaux : 39, rue de Ligny - 59540 Caudry
Téléphone : 03 27 75 84 79 - Télécopie : 03 27 75 84 92

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les établissements publics et de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants doivent débattre de leurs orientations budgétaires dans les 2 mois qui précédent le vote du budget.

Il n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur Serge Siméon, Vice-Président en charge des finances présente le Débat d'Orientation Budgétaire annexé ci-après.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 21 mars 2013 et de la publication
Le 21 mars 2013

Pour expédition conforme
Caudry, le 21 mars 2013

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cam

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

communauté de communes
Caudrésis - Catésis

Communauté de communes du Caudrésis Catésis

Stratégie financière prospective 2013-2018 et Débat d'orientations budgétaires 2013

Conseil communautaire

20 mars 2013

MAZARS

En introduction : la fin d'un modèle de financement des collectivités locales et sa traduction pour la CCCC

- **Le financement « classique » des collectivités locales et tout particulièrement des structures intercommunales reposait sur :**

  - **Pour ce qui concerne les ressources…**

    1. Une évolution positive des dotations d'Etat, notamment en 2012 dans le cadre de la fusion
    2. Des bases fiscales en progression régulière (et souvent significative pour les bases économiques au moins jusqu'à la réforme fiscale
    3. Une capacité à utiliser le levier des taux de fiscalité pour générer un produit fiscal complémentaire (plus complexe pour un EPCI à TPU/FPU)
    4. Des financements bancaires abondants, peu chers et remboursables sur des durées longues (plus de 15 ans)

  - **Ces ressources ont permis de financer simultanément, dans le cas de la CCCC :**

    1. La mise en place d'une structure communautaire autonome
    2. Le développement d'actions dans de nombreux domaines
    3. Des fusions successives accompagnées d'un développement du niveau de service rendu

En introduction : la fin d'un modèle de financement des collectivités locales et sa traduction pour la CCCC

Or le contexte oblige à revoir ce « modèle » de financement :

▶ Les ressources ont été fondamentalement modifiées :

1. Diminution des dotations d'Etat en 2013, accélérée à partir de 2014
2. Une fiscalité fondamentalement modifiée par la réforme fiscale
3. Un pouvoir fiscal faible dans le cas de la CCCC
4. Des financements bancaires plus rares, plus chers et remboursables sur des durées plus courtes
5. La montée en charge du FPIC

▶ Les dépenses souffrent d'une forte inertie :

1. La structure communautaire fonctionne aujourd'hui avec des moyens restreints
2. Les décisions politiques déjà prises ne se sont pas encore toutes traduites dans les comptes
3. La progression des dépenses ne pourra pas être financée par la seule dynamique des ressources fiscales…

1. Le contexte économique et financier

MAZARS

1.1 La conjoncture internationale et nationale est dominée par de fortes incertitudes

- **L'année 2012 se termine par une très faible croissance de l'économie française:**
  - **La croissance du PIB sera de 0% (contre 1,7% en 2011)... la France n'étant pas la seule à voir sa croissance de ralentir au sein de la zone Euro**
- **Les perspectives pour 2013 laissent entrevoir un nouveau ralentissement de la croissance**
  - **Une décélération de la croissance mondiale (2,8% contre 3%)**
  - **Une récession qui se poursuit dans la zone Euro ... en raison notamment des politiques récessives de la majorité des pays et du ralentissement de la croissance mondiale**
  - **Une croissance française qui pourrait se situer entre 0 et 0,3% :**
    - Cela signifie une dégradation de la situation économique et sociale
    - Un redressement des finances publiques plus lent que celui souhaité par le gouvernement
- **Le contexte du financement des collectivités locales a changé durablement : des financements plus rares (même si l'offre se reconstitue), plus chers (les taux sont bas en apparence) et sur des durées plus courtes (15 ans est un maximum, sauf exceptions)**

1.2 Des finances publiques dégradées dont le redressement impacte les collectivités locales

- **Le déficit des finances publiques relève pour l'essentiel de l'Etat… comment atteindre l'objectif d'équilibre en 2017, objectif du nouveau gouvernement ?**
  - Les collectivités ne représentent qu'une part très faible du déficit public (0,1% du PIB sur les 4,5% prévus en 2012)
  - Fin 2011, la dette des collectivités locales représentait seulement 9,7% de la dette publique globale (dette totale de 1 717 Mds€)
  - Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales atteignent au PLF 2013 plus de 73,7 Mds€, à comparer au déficit prévisionnel 2013 de 61,6 Mds€
- **Les enjeux liés aux réformes décidées par l'Etat :**
  - La réforme des rythmes scolaires : un coût induit significatif - mais inconnu - pour les collectivités locales – communes/EPCI et conseils généraux (compensé ni totalement ni durablement)
  - L'Acte III de la décentralisation : une réduction des missions de l'Etat (l'urbanisme par exemple) et une modification de la répartition des compétences entre collectivités locales

1.3 Les années 2013 et suivantes vont voir les collectivités participer fortement au redressement des finances publiques

2013 : une année de transition

- **Une continuité : la stabilité en valeur des concours financiers aux collectivités locales**
- **Des diminutions pour de nombreuses collectivités locales** :
  - communes : part garantie de la DGF
  - EPCI : dotation de compensation -2%, dotation d'intercommunalité parfois en baisse de 5%
- **Quelques garanties offertes (évolution plancher de la dotation d'intercommunalité)**

Les années 2014 et suivantes : un effort supplémentaire demandé aux collectivités locales

- **Pour la première fois, une baisse annoncée des concours financiers aux collectivités locales** : première annonce fin 2012 (1,5 Md€ de baisse, annonce en février d'une baisse supplémentaire de 1,5 Md€ sur 2014-2015)
- **Il faut donc anticiper une diminution significative :**
  - Communes : part de garantie de la DGF (baisse supérieure à 10% pour certaines communes très probablement)
  - EPCI : baisse anticipée de 5% voire davantage de la dotation de compensation et diminution de la dotation d'intercommunalité ?

1.4 L'évolution de la péréquation horizontale

La péréquation horizontale 2012

- Une enveloppe de 150 M€
- Un prélèvement lié au potentiel financier agrégé des ensembles intercommunaux
- Un reversement lié à l'effort fiscal, au potentiel financier agrégé et au revenu imposable des habitants

Les évolutions 2013 :

- Un rapport d'étape a fait un premier bilan du dispositif
- Des évolutions :
  - Une montée en charge de l'enveloppe comme prévu : 360 M€
  - Une concentration du reversement au profit des ensembles intercommunaux ayant un effort fiscal supérieur à 0,75 au lieu de 0,5 (ce qui devrait bénéficier à la CCCC)

L'ensemble intercommunal CCCC va bénéficier en 2013 de la montée en charge du dispositif : hors effet « effort fiscal », les simulations aboutissaient à une progression à 863 k€ pour la CC + communes.

L'enjeu en 2013 : quelle répartition entre CCCC et communes, compte de l'évolution des équilibres financiers de la communauté (2012 = 75% pour la CCCC) ?

- **Une délibération devra être prise d'ici au 30 juin 2013**… pour 2013 (voire 2014 ?)

2. La situation financière de la CC en 2011-2012

MAZARS

2. La situation financière de la communauté de communes au travers de ses comptes 2011 et 2012

- **L'exercice 2012 est complexe à analyser compte tenu de la fusion des trois communautés de communes. Ce sont les soldes de gestion (le solde entre des recettes et dépenses) qui peuvent, seuls, traduire l'évolution de la situation financière de la CCCC.**

- **L'année 2012 (CA prévisionnel établi sur la base des données de janvier 2013) montre une dégradation de la situation financière malgré le vote d'une fiscalité supplémentaire de 2 M€**
  - **L'excédent brut de fonctionnement progresse de 1,9 M€** : les 2 M€ de produit fiscal supplémentaire ont été peu absorbés par l'évolution du fonctionnement courant
  - **Les charges financières mais surtout les charges exceptionnelles ont fortement progressé**, en raison de la passation des écritures de subvention aux budgets annexes (1,47 M€) : ces écritures auraient dû être passées les années précédentes. L'évolution n'est donc qu'apparente.
  - **La CAF nette baisse fortement**, en raison du transfert des emprunts des CC fusionnées et de la baisse de la CAF. La CAF nette passe de 2 M€ à 0,35 M€
  - **Le niveau d'endettement atteint 5 années** (entre 3,3 en 2011). Ce niveau est encore satisfaisant mais il n'inclut pas la dette de l'ENI, qui aboutit à une majoration de ce ratio.

- **Les comptes 2012 n'intègrent toutefois pas l'impact de tous les projets et actions de la CCCC.**

2. La situation financière de la communauté de communes au travers de ses comptes 2011 et 2012

- En investissement, 2012 a vu l'effort d'équipement diminuer de plus de moitié (1,4 M€ de dépenses d'équipement contre plus de 3 M€)
- Ceci a permis d'éviter de recourir à l'emprunt.

- Quelques indicateurs de gestion :

  (budget principal)

Soldes de gestion	2 011	2 012
Produits de gestion	28 304	33 280
dont ressources fiscales + DCRTP	15 800	18 575
Charges de gestion	25 629	29 683
Excédent de fct	**2 675**	**3 598**
Résultat financier et exceptionnel	-326	-1 769
Capacité d'autofinancement brute	**2 349**	**1 829**
Solde des op. patrim.	1	-799
Résultat de l'exercice	**2 350**	**1 030**
Am. du capital de la dette	357	1 475
CAF nette (hors LT)	**1 992**	**354**
Ratios		
Equilibre en fonctionnement	OK	OK
Taux de CAF (CAF brute/RRF)	**8.3%**	**5.5%**
Cap. de désend. (Encours / CAF)	**3.4**	**4.5**
Poids de la dette = Encours / RRF	**27.9%**	**24%**
012 / fiscalité directe	**16.6%**	**19.7%**

2. La situation financière de la communauté de communes au travers de ses comptes 2011 et 2012

- **Analyse synthétique de l'exercice 2012 : un exercice fortement marqué par la fusion des 3 communautés et la fiscalité supplémentaire votée**
  - **Dépenses de fonctionnement :**
    - L'évolution des charges de personnel : elles ont augmenté de 59%
    - Les charges à caractère général ont également fortement évolué : +31%
    - La subventions aux budgets annexes : prévue les années précédentes mais non réalisée, réalisée en 2012, afin d'améliorer la qualité des comptes (1,466 M€).
    - Les autres charges de gestion courante ont également augmenté, mais dans des proportions plus modérées (+14%)
  - **Recettes de fonctionnement :**
    - Des recettes en atténuation en hausse, en raison du recours à des contrats aidés
    - Des dotations à l'évolution contrastée : certaines dotations ont augmenté, en raison de la fusion (bonification liée à la fusion), d'autres dotations et compensations ont diminué (dotation de compensation et compensations fiscales.
    - Les recettes fiscales sont marquées par l'augmentation de la fiscalité (2 M€), sur la taxe d'habitation et les taxes foncières
- **L'année 2012 servira dorénavant d'année de référence pour l'analyse des comptes des années suivantes.**

3. Prospective 2013-2018

MAZARS

3.1 Le PPI programmation pluriannuelle des investissements – Les différentes opérations (lancées ou envisagées : dépenses – recett

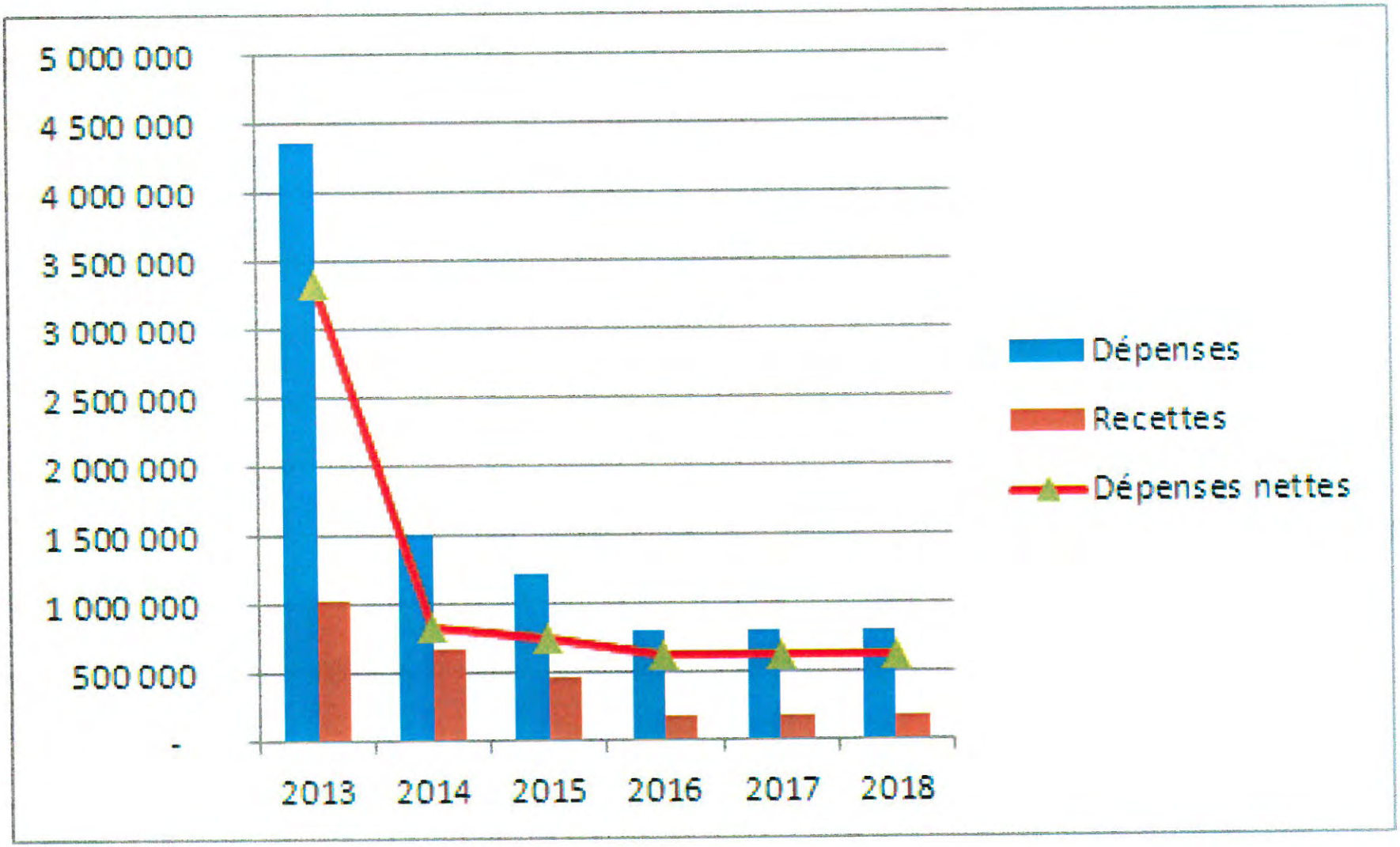

MAZARS

3.2 Des enjeux forts pour 2013-2018

Les principales hypothèses intégrées dans les simulations :

- **La poursuite des actions de la communauté : une évolution modérée des charges de fonctionnement (ce qui constituerait une rupture par rapport aux années précédentes)**
  - Personnel : +3% par an (ce qui exclut une augmentation des effectifs)
  - Autres charges : 2% sauf énergie/carburants +5%
- **Une évolution des recettes de fonctionnement qui dépend uniquement du dynamisme de la fiscalité**
  - Fiscalité directe : taux stables, bases +3% par an pour la TFB et la TH, +2% pour la CFE, stabilité pour la CVAE sauf en 2013 pour laquelle une hausse est anticipée (évolution conjoncturelle de 11,3%)
  - TEOM : la question d'une baisse éventuelle du taux (compte tenu des marges de manœuvre du SYCTOMEC)
  - Dotations d'Etat et compensations fiscales : baisse limitée en 2013 et accélérée en 2014 et suivantes à-5% par an compte tenu des contraintes imposées par l'Etat
- **Déficit des budgets annexes : stable**
- **Investissement : opérations de la PPI / équilibre par emprunt (4,5% sur 15 ans)**

3.3 Projection 2013-2018

- La situation financière de la CCCC est impactée par la mise en œuvre de ses projets et le déploiement de ses compétences à l'échelle de tout son territoire, dans un contexte contraint
- Sa contrainte structurelle se situe au sein de sa section de fonctionnement, plus qu'en investissement : ses ressources récurrentes sont moins dynamiques que ses charges
- L'excédent de fonctionnement à fin 2012 (4,4 M€ dont 3,4 M€ de résultat reporté) donne la possibilité de « passer » la période 2013-2014, en préparant la période suivante

4. Enjeux pour la CCCC et orientations proposées

MAZARS

4.1 Les enjeux pour les CCCC dans les prochaines années

- **La CCCC est confrontée à des défis nombreux pour lesquels des décisions devront être prises :**
  - **Les questions clés en 2013 sont les suivantes :**
    - **L'absolue nécessité d'opérer un diagnostic des compétences communautaires et d'abandonner celles qui ne sont pas prioritaires** ou dont la rentabilité n'est pas considérée comme satisfaisante (pas seulement en termes financiers). Un exemple : la voirie d'intérêt communautaire
    - **La nécessité de doter la CCCC de moyens de gestion adaptés** : moyens en personnel qualifié, procédures de gestion minimales, outils de pilotage de gestion (ressources humaines et finances particulièrement)
    - **La mise en place d'une programmation des actions et des projets**, liant les dépenses générées aux capacités financières de la communauté

4.1 Les enjeux pour les CCCC dans les prochaines années

- **Les questions clés en 2013 sont les suivantes : (suite)**
  - Toutes les marges de manœuvre fiscales doivent être utilisées, même limitées
  - L'optimisation des modes de gestion est essentielle (réflexions externalisation / gestion en régie, optimisation des marchés publics)… mais cela nécessite de doter la CCCC des moyens de gestion au préalable

- **Dans une conjoncture normale, de telles décisions pourraient être reportées… mais l'environnement financier va continuer de se dégrader et nécessite de prendre rapidement certaines décisions**

- **D'autant plus que le budget primitif 2014 sera préparé et voté par l'équipe actuelle (compte des élections municipales de mars et de la mise en place décalée du nouvel exécutif car seule certaines communes seront concernées par le scrutin de liste et le fléchage)**

4.2 Les orientations proposées

Les relations communes / communauté :

La question du FPIC :

- 2013 : le montant à distribuer (pour la CC + communes) devrait passer de 353 à 863 k€ minimum pour l'ensemble CC + communes
- Quelle part pour la CC ?
  - Maintient de la quote part 2012 ou accroissement pour la CC durant la période transitoire ?
- Enjeu : FPIC 2013 pour la CCCC si elle perçoit 75% du total = 650 k€ environ (soit 215 k€ pour les communes

Les attributions de compensation :

- Acter de la réfaction des AC du Cateau et de Caudry en lien avec la mise en service des centres aquatiques (75% du coût net des équipements anciens)
- Opérer la réfaction pour le Cateau (2013 + rattrapage 2012)
- En 2014 : réfaction mise en œuvre pour Caudry, prorata temporis de la mise en service du centre aquatique
- La réfaction serait effectuée via une délibération de chacun des conseils municipaux sur proposition de la CCCC
- Enjeu : plus de 300 k€ en année pleine

4.2 Les orientations proposées

Les relations communes / communauté :

L'éclairage public :

- Versement des fonds de concours à entamer afin de solder les comptes en fin de mandat
- Ce dispositif a été approuvé et indiqué à plusieurs reprises aux communes concernées
- Il s'agit seulement de le mettre en œuvre en 2013
- Enjeu financier : en cours validation (fonds de concours que verseront les communes à la CCCC)

Clarification des interventions de la communauté pour le compte des communes :

- La CC ne peut intervenir sur une compétence communale : risque juridique pour la CC et ses élus (ex. entretien des plateaux sportifs non communautaires, peinture routière sur des voies départementales ou communales, peinture dans les équipements communaux, etc.). Ces interventions concernent des communes rurales comme urbaines.
- Préconisations :
  - Donner un cadre juridique à ces interventions (mise à disposition CCCC vers communes)
  - Evaluer les moyens consacrés à ces activités
  - Vérifier que les moyens consacrés à ces activités ne sont pas mobilisés au détriment des actions communautaires si des restrictions de moyens sont imposées dans les prochaines années.
- Enjeu financier : négligeable

Optimisation de certaines compétences communautaires : le point clé des budgets annexes et des interventions économiques

4.2 Les orientations proposées

- **Les opérations d'investissement :**
  - **Identification des coups partis**
  - **Priorisation** : le problème fondamental de la CCCC ne concerne pas l'investissement mais le fonctionnement.
  - En revanche, tout investissement dans les prochaines années génèrera un financement par emprunt très significatif compte tenu de la forte baisse de l'autofinancement. Il s'agit donc de limiter l'investissement à l'essentiel.
- **Politique des ressources humaines :**
  - **L'obligation de stabiliser voire diminuer la masse salariale** est une condition du maintien des équilibres financiers de la CCCC… alors que la CCCC va devoir accroître ses moyens dans les services fonctionnels (finances)
  - **Orientations :**
    - Concevoir une stratégie de ressources humaines
    - Eviter les titularisations sauf exceptions et absence de recrutement en dehors des postes considérés comme essentiels
    - Définir un plan de renouvellement des contrats aidés et autres contrats a minima

4.2 Les orientations proposées

Optimisation de la gestion de la communauté : gain financier et/ou efficacité

► Expertiser les prestations externalisées :

- Quelle efficience ? rapport résultats / moyens engagés
- Enjeu financier : à évaluer (mais peut être significatif, notamment si une prestation est reprise en régie par du personnel déjà en poste)
- Exemple : primes d'assurance (mission en cours), nettoyage

► Généralisation de marchés publics / optimisation: enjeu financier et risque juridique

- Cette démarche n'est pas seulement technique : elle nécessite au préalable une organisation communautaire qui saura anticiper ses besoins (nature précise du besoin, quantité, planification)
- Enjeu financier : potentiellement très important (+ enjeu en termes de régularité de la commande publique au regard du code des marchés)

4.2 Les orientations proposées

Politique fiscale :

- **Utiliser les leviers fiscaux aboutit à accroître la fiscalité mais apporte un degré supplémentaire de sécurité à la CCCC**
- **Ces leviers sont peu nombreux à l'exclusion de la fiscalité « ménages » (taxe d'habitation et taxes foncières)**
- **Il convient toutefois d'étudier les décisions que pourrait prendre la CCCC :**
  - TASCOM : possibilité d'accroître le tarif de 20% (répartie sur 4 ans, 5% par an) – enjeu financier = 140 k€/an au bout de 4 ans
- **La TEOM : un cas spécifique car le SYCTOMEC dispose d'excédents et qu'un effort exceptionnel a été demandé à certains contribuables en 2012 (une baisse de 1,5 point – au regard d'un taux de 18,11% en 2012 = impact de 18 à 22 € en moyenne)**

4.2 Les orientations proposées

L'enjeu d'une transformation en communauté d'agglomération :

- **Pour se transformer en communauté d'agglomération, il est nécessaire de remplir des conditions**....
  - De compétences : la CCCC devrait accroître ses compétences (habitat, politique de la ville)
  - De population : 50 000 habitants (oui) ET compter une commune d'au moins 15 000 habitants or Caudry ne compte « que » 14 600 habitants au 1er janvier 2013
- **Enjeu : une hausse de la dotation d'intercommunalité (impact potentiel = 1 à 1,2 M€ environ en première année, décroissants les années suivantes)**
  - La CCCC devenue « CACC » serait moins riche que les CA (alors qu'elle est plus riche que les CC)
  - Le coefficient d'intégration fiscale serait élevé (37% - retraité pour la CCCC - contre une moyenne des CA de 33%)

5. Conclusion

MAZARS

Conclusion

- **Les marges de manœuvre de la CCCC vont diminuer dans les prochaines années, résultat d'un développement des actions communautaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, dans un environnement difficile (baisse des recettes)**

- **La CCCC et ses communes membres disposent de leviers d'action pour faire face à cette situation, dans un logique de concertation et de coordination des politiques menées :**
  - **Une péréquation financière qui constitue pour le territoire un apport financier important**... à utiliser avec soin... dans le cadre de relations financières communes / CCCC à clarifier
  - **Une politique fiscale à déterminer** en tenant compte de l'environnement et de ses incertitudes
  - **Une optimisation des compétences communautaires** et de leurs modalités de mise en œuvre...en lien avec une mutualisation à développer (sous toutes ses formes), au bénéfice des communes et de la CCCC
  - **Cette stratégie coordonnée pourrait être traduite dans un pacte financier et fiscal territorial**, dont les bases pourraient être posées en 2013 et sa finalisation opérée après les élections de 2014

- **La CCCC devra parallèlement se doter d'une organisation et d'une gestion à la hauteur des enjeux à la fois pour respecter le cadre légal en vigueur et assurer aux élus une efficacité dans les actions conduites**

Annexe

MAZARS

Annexe : comparaison de la CCCC avec d'autres EPCI du Nord

- **Les EPCI sont tous à fiscalité professionnelle unique et sont exclues les CA et CU du département à l'exception de la CA de Cambrai**

	Population 2011
CC DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	55803
CC ACTION FOURMIES ET ENVIRO	20326
CC FLANDRES LYS	34276
CC SAMBRE-AVESNES	22654
CC COEUR D'OSTREVENT	73531
CC DE LA HAUTE DEULE	23725
CC PAYS PEVELE	39889
CC RURALES DES MONTS DE FLANDRE	12739
CA DE CAMBRAI	63439
CC CANTON DE BERGUES	15531
CC DU COEUR DE PEVELE	11214
CC DU PAYS DU SOLESMOIS	15193

- **Données issues de la DGFiP, comptes 2011, budget principal + budgets annexes**

Annexe : comparaison de la CCCC avec d'autres EPCI du Nord

	Dep de fct 2011 en k€	Dép de fct / hab en €	Ch de personnel / dep de fct	Achats et ch externes / dep de fct
CC DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	**11 431**	**204.85**	**12%**	**22%**
CC ACTION FOURMIES ET ENVIRO	6 150	302.57	13%	26%
CC FLANDRES LYS	2 492	72.71	43%	25%
CC SAMBRE-AVESNES	3 563	157.28	5%	68%
CC COEUR D'OSTREVENT	19 018	258.64	17%	26%
CC DE LA HAUTE DEULE	4 137	174.37	37%	39%
CC PAYS PEVELE	12 721	318.91	22%	33%
CC RURALES DES MONTS DE FLANDRE	2 192	172.09	16%	18%
CA DE CAMBRAI	16 220	255.68	18%	47%
CC CANTON DE BERGUES	6 286	404.74	16%	18%
CC DU COEUR DE PEVELE	3 340	297.84	31%	39%
CC DU PAYS DU SOLESMOIS	4 670	307.38	32%	57%

	Dep d'équip 2011 en k€	Dep d'équip 2011 par hab. en €	CAF nette/dep d'équip	subv/dep d'équip
CC DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	**3 028**	**54**	**62.2%**	**11.8%**
CC ACTION FOURMIES ET ENVIRO	1 276	63	65.6%	11.3%
CC FLANDRES LYS	2 780	81	357.7%	13.8%
CC SAMBRE-AVESNES	2 433	107	57.5%	0.0%
CC COEUR D'OSTREVENT	579	8	378.9%	121.7%
CC DE LA HAUTE DEULE	9 883	417	4.4%	1.8%
CC PAYS PEVELE	2 300	58	78.7%	5.5%
CC RURALES DES MONTS DE FLANDRE	110	9	437.3%	96.4%
CA DE CAMBRAI	6 236	98	45.3%	1.0%
CC CANTON DE BERGUES	5 384	347	59.7%	6.4%
CC DU COEUR DE PEVELE	4 938	440	14.1%	58.1%
CC DU PAYS DU SOLESMOIS	944	62	39.5%	34.1%

- **Données issues de la DGFiP, comptes 2011, budget principal + budgets annexes**

Annexe : comparaison de la CCCC avec d'autres EPCI du Nord

	Encours de la dette 2011 en k€	Dette / CAF en années	Annuité dette/ rec de fct %
CC DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	**10 105**	**4.4**	**6%**
CC ACTION FOURMIES ET ENVIRO	2 142	1.8	7%
CC FLANDRES LYS	8 046	0.8	3%
CC SAMBRE-AVESNES	1 939	1.3	2%
CC COEUR D'OSTREVENT	10 934	2.6	12%
CC DE LA HAUTE DEULE	11 478	10.3	24%
CC PAYS PEVELE	-	-	0%
CC RURALES DES MONTS DE FLANDRE	644	0.3	55%
CA DE CAMBRAI	29 920	6.0	16%
CC CANTON DE BERGUES	8 911	2.1	15%
CC DU COEUR DE PEVELE	9 711	11.5	7%
CC DU PAYS DU SOLESMOIS	2 388	4.5	5%

	Bases TH 2011 en € par hab	Bases CFE 2011 en € par hab	Tx de TH 2011	Tx de CFE 2011
CC DU CAUDRESIS ET DU CATESIS	**529.2**	**263.4**	**11.6%**	**29.0%**
CC ACTION FOURMIES ET ENVIRO	488.7	176.6	13.6%	33.8%
CC FLANDRES LYS	598.2	552.9	11.6%	25.3%
CC SAMBRE-AVESNES	532.4	227.4	11.8%	27.3%
CC COEUR D'OSTREVENT	495.5	128.2	12.0%	30.6%
CC DE LA HAUTE DEULE	551.6	94.7	15.5%	36.0%
CC PAYS PEVELE	716.6	149.1	11.6%	25.2%
CC RURALES DES MONTS DE FLANDRE	540.9	107.0	11.4%	24.7%
CA DE CAMBRAI	704.2	336.6	11.7%	25.6%
CC CANTON DE BERGUES	642.3	640.8	11.6%	23.3%
CC DU COEUR DE PEVELE	597.8	377.7	12.4%	29.1%
CC DU PAYS DU SOLESMOIS	528.7	129.9	13.0%	29.2%

- Données issues de la DGFiP, comptes 2011, budget principal + budgets annexes

Annexe : comparaison de la CCCC avec d'autres EPCI du Nord

- Tous les EPCI du Nord sont représentés ici à l'exception de la CU de Dunkerque et Lille Métropole CU
- La CCCC (en rouge) dispose d'une richesse fiscale élevée (potentiel fiscal) et d'un coefficient d'intégration fiscale (CIF) également fort (importants transferts de fiscalité et de charges)

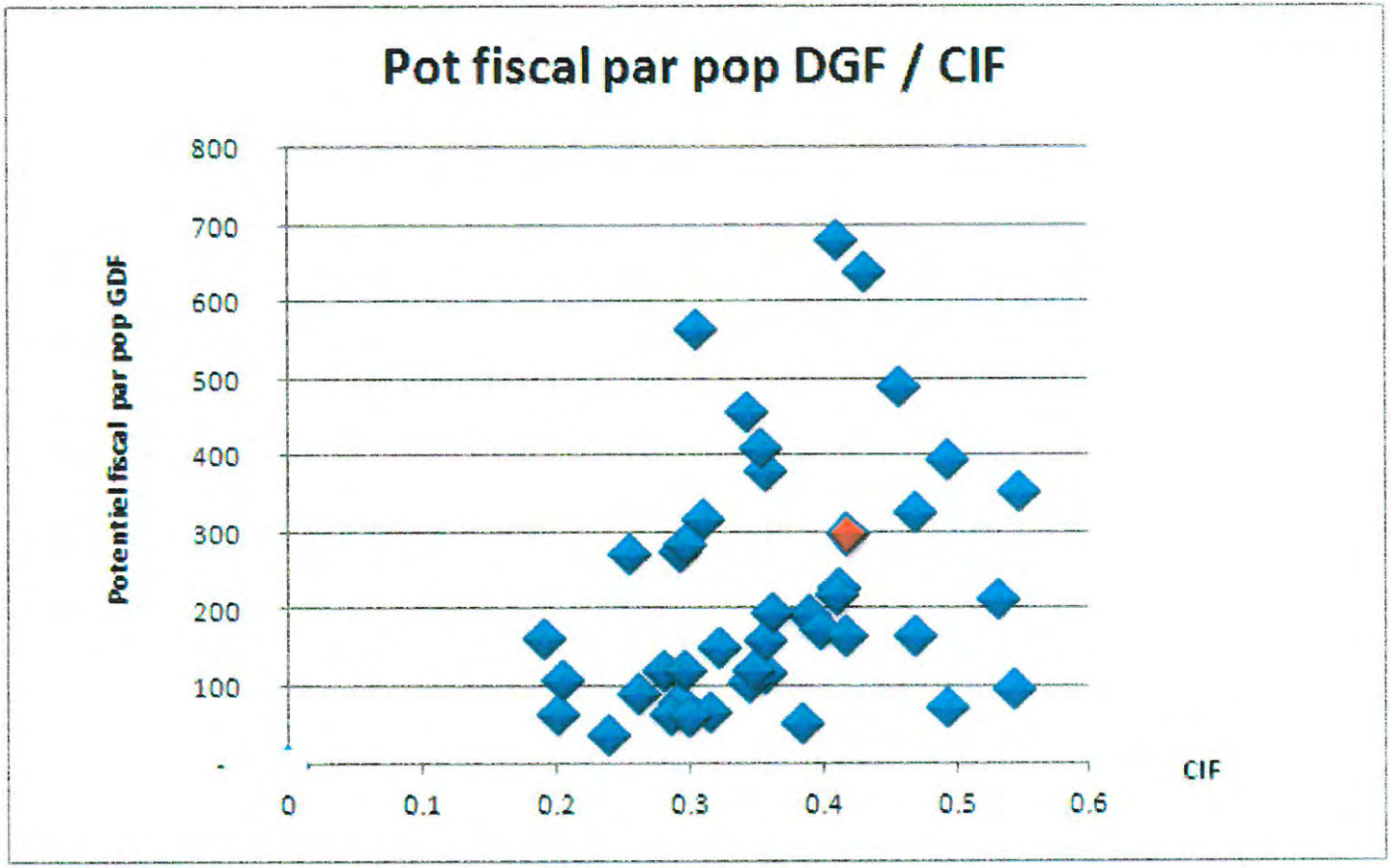

- DGCL, données 2011 pour le calcul de la DGF 2012

Annexe : comparaison de la CCCC avec d'autres EPCI du Nord

- Solde FPIC 2013 (simulations septembre 2012)
- L'ensemble intercommunal CCCC se situe parmi les principaux bénéficiaires

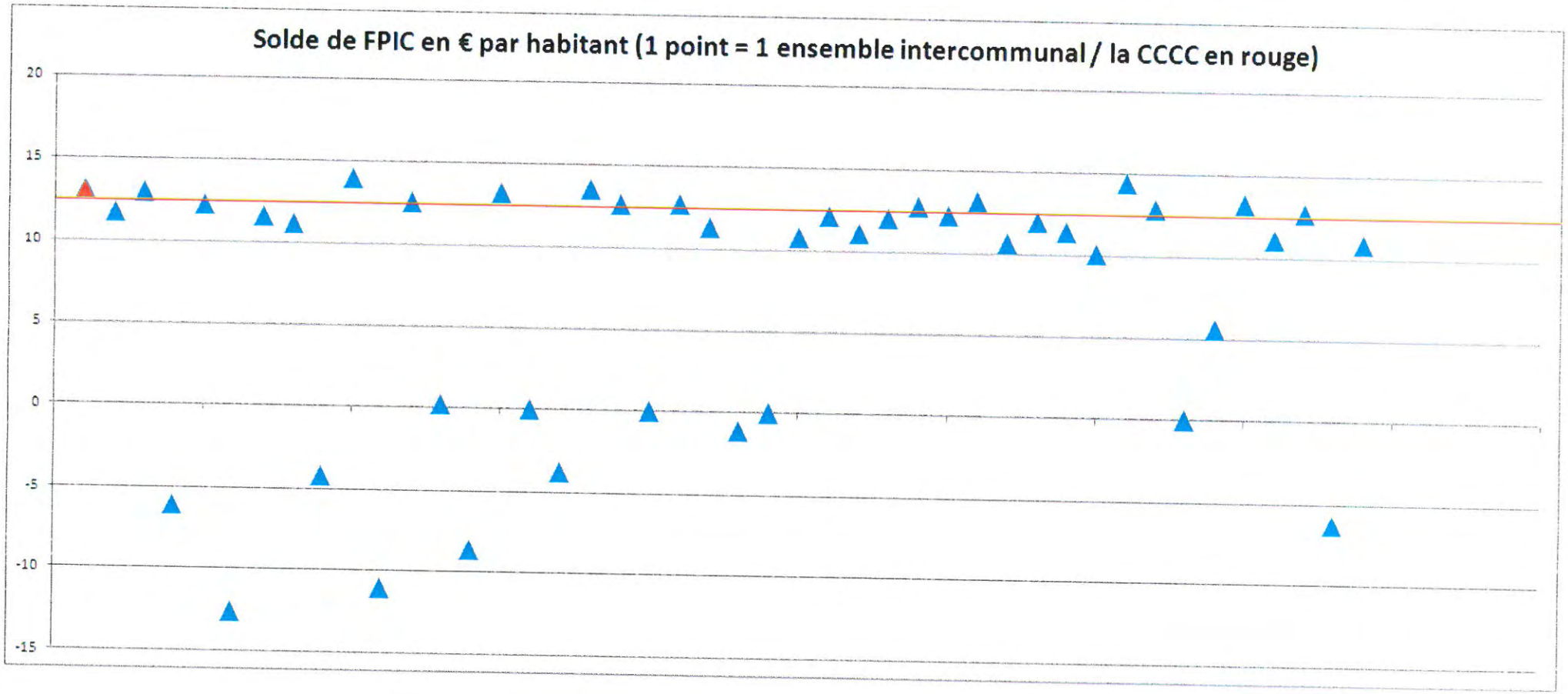

MAZARS